

République de Côte d'Ivoire
Union-Discipline-Travail



Ministère de l'Intégration Africaine
et des Ivoiriens de l'Extérieur

Miaie

Magazine

N° 04 du 1^{er} août au 31 décembre 2019

ATELIER BILAN 2019

LES GRANDS CHANTIERS

DU MIAIE EN 2020



En lecture intégrale sur www.integration.ci
et en téléchargement gratuit sur @BIDI@A.NET.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE
ET DES IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR

**DIRECTION GENERALE
DE L'INTEGRATION AFRICAINE**



**PLAN STRATEGIQUE
DE L'INTEGRATION**

PSI 2018-2022

**Intégration régionale,
vecteur incontournable
pour une Côte d'Ivoire émergente**

Éditorial

Le Président de la République de Côte d'Ivoire, SEM Alassane Ouattara a fait de l'intégration régionale l'une des priorités de sa vision politique. Ses actions et initiatives ont été reconnues et saluées par ses pairs, à l'UA, à la CEDEAO et à l'UEMOA. Le travail du ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur s'inscrit dans cette vision et cette dynamique impulsée par le Chef de l'État. C'est-à-dire, ne ménager aucun effort pour promouvoir les valeurs et les vertus d'une intégration régionale réussie.

Au regard de ses attributions gouvernementales, le Ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur a initié et engagé un ensemble de projets et d'actions en application de l'axe stratégique 5 du Plan national de développement (PND) 2016-2020 qui porte sur le «**Renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale**». La stratégie du ministère s'appuie sur deux documents de politique que sont le plan stratégique de l'intégration (PSI) 2018-2022 et la politique de gestion de la diaspora ivoirienne. Des efforts ont été engagés dans le suivi, la conduite, la réalisation de nouveaux programmes et projets communautaires et la gestion des Ivoiriens de l'extérieur.

Pour mieux appréhender l'évolution de ces vastes chantiers, il apparaît opportun de faire le bilan de l'année écoulée et de se projeter dans l'avenir sous de meilleurs auspices.

En matière de politique générale de l'intégration africaine, il s'est agi d'œuvrer en faveur de la consolidation du rôle de notre pays en tant que principal levier de l'intégration politique, économique et socio-culturelle dans la sous-région. Pour y arriver, le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur a dressé de grandes lignes, notamment le Programme d'appui au commerce et à l'intégration régionale (PACIR), le Tarif extérieur commun (TEC), la contribution à la mise en place de la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECA), les Accords de Partenariat Économique

(APE), le projet de port sec de Ferkessedougou, le projet de développement intégré du Wassoulou, le projet de construction de l'usine de production de bio-larvicides, le plan stratégique de l'intégration régionale 2018-2022, etc.

En ce qui concerne la politique des Ivoiriens de l'extérieur, il existe toute la volonté du Gouvernement à assister les migrants en difficulté d'une part, et à appuyer d'autre part toutes les initiatives de la diaspora. À cet effet, il y a une bonne dynamique de promotion de l'implication de la diaspora dans le développement de notre pays. On n'a jamais autant parlé de diaspora dans l'histoire de notre pays. En témoigne la tenue de la 3^{ème} édition du forum de la diaspora ivoirienne du 14 au 15 juillet 2019 à Abidjan sur le thème «**Talents et investissements: le rendez-vous de l'emploi et des opportunités**». Ce forum a permis de sceller un partenariat avec le Fonds Solidarité Africain (FSA) afin de faciliter les conditions d'investissement de la diaspora en Côte d'Ivoire.

Pour consolider les acquis des résultats obtenus en 2019, le ministère devrait travailler en 2020 à l'opérationnalisation des projets communautaires et transfrontaliers afin de favoriser une meilleure implication de la diaspora et des jeunes, potentiels candidats à la migration irrégulière, dans le développement du pays. La poursuite des négociations aux plans régional, continental et international constituera également une étape majeure de l'agenda 2020 du ministère dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire le pays leader de l'Intégration africaine.

La mise en œuvre de l'agenda 2020 se fera conformément aux exigences du budget programme. Mécanisme de programmation pluriannuelle de dépenses, le budget programme est un outil de contrôle et de gestion qui permet au parlement et au sénat d'avoir un regard plus rapproché sur la gestion gouvernementale à travers la déclinaison plus détaillée des programmes et activités.

Ally COULIBALY

ÉDITORIAL	3
ACTUALITÉS	4-8
DOSSIERS.....	9-11
FOCUS.....	12
PARTENARIAT.....	13-14
ATELIER BILAN 2019.....	15

Magazine Trimestriel du ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, Cité administrative Tour C 22^{ème} Étage

Tél: 20 33 12 12

Directeur de Publication: **Ally Coulibaly**

Ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur

Rédacteur en Chef: **Diamouténé Alassane Zié**

Secrétaire Général de Rédaction: **Mme Aminata Ouattara Coulibaly**

Responsable de la rédaction: **Hervé Kouassi A.**

Comité de Rédaction

Service Communication : **DGIA - DGIE - BIPIA - Cellule Cedeao**

Crédits photos, Infographie et Production

Migration irrégulière: les efforts de coordination des Comités départementaux et régionaux de lutte renforcés

Le ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, Ally Coulibaly, a présidé le 30 septembre 2019 à Grand-Bassam un atelier d'échanges et de réflexions sur le rôle des Comités départementaux et régionaux de lutte contre la migration irrégulière, en vue de renforcer les efforts de coordination des autorités locales à mieux relever les défis.



Atelier d'échange et de lutte contre la migration irrégulière

Organisé conjointement par le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur et l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), l'atelier a pour objectif de renforcer les efforts de coordination des autorités locales à mieux relever les défis représentés par la migration irrégulière, notamment en renforçant l'opérationnalisation des Comités départementaux

de lutte contre la migration irrégulière, dirigés par les préfets de région. Cet atelier vise surtout, à en croire la responsable de l'OIM, Mme Marina Schram, à fournir aux préfets de régions des outils concrets afin de relever plus efficacement les défis liés aux mécanismes de coordination d'actions de sensibilisation contre la migration irrégulière, à l'échelle régionale. Au nom de l'OIM, Marina Schram

a salué l'action des partenaires impliqués dans la lutte contre la migration irrégulière. "Je voudrais féliciter le gouvernement et l'implication personnelle du ministre Ally Coulibaly pour ses efforts pour assister les Ivoiriens en détresse, et l'installation des Comités de lutte contre la migration irrégulière", a-t-elle indiqué. Elle a annoncé le lancement officiel des activités de la troisième phase du projet "Migrinfo, mon



Le ministre Ally Coulibaly,

paradis c'est ici", une campagne d'information sur les dangers de la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, financée par la république fédérale d'Allemagne. "Ce projet vise à accompagner le gouvernement de Côte d'Ivoire dans la mise en place et l'opérationnalisation des comités de lutte contre la migration irrégulière d'Abidjan et de Daloa, deux régions à forte pression migratoire", a-t-elle fait savoir. Tour à tour, les représentants des ministres de l'Intérieur, de promotion de la Jeunesse et de l'emploi jeunes ont salué la synergie d'actions des différents départements ministériels et des partenaires dans la lutte contre la migration irrégulière. Le représentant du ministre de la promotion de la Jeunesse et de l'emploi jeunes, Jean-Louis Kouadio a présenté les mécanismes mis en place par l'État pour favoriser l'insertion des jeunes. L'ambassadeur de l'Union européenne s'est réjoui de cette rencontre. Il a réitéré la volonté de l'Europe de favoriser la migration régulière. "L'Europe

n'est pas une forteresse. Elle est ouverte et en Côte d'Ivoire, nous avons augmenté de plus de 80% la délivrance de visa aux étudiants ivoiriens. Nous voulons surtout faire savoir que la Côte d'Ivoire est une terre d'opportunités", a-t-il déclaré. Le ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, Ally Coulibaly qui présidait cet atelier a rappelé les efforts du gouvernement. Le ministre a surtout salué l'action concertée des ministères dans la lutte contre la migration irrégulière. "Il y a un dynamisme qui montre que la question de la migration irrégulière n'est pas l'apanage d'un seul ministère. Je voudrais ici saluer l'action du ministère de l'Intérieur qui nous aide dans le démantèlement des réseaux de passeurs. Il y a aussi le ministre de la promotion de la Jeunesse et de l'emploi jeunes qui œuvre dans la mise en place de mécanismes efficaces de réinsertion des jeunes. Nous avons le devoir de créer pour nos jeunes des emplois et cela se fait avec le soutien de nos partenaires.

Nous sommes sur le bon chemin pour retenir nos jeunes à travers la sensibilisation", a-t-il affirmé. Il faut savoir que face à l'ampleur du phénomène migratoire, le Gouvernement ivoirien s'est engagé dans la lutte contre la migration irrégulière depuis 2015. À cet effet, plusieurs projets ont été initiés avec l'appui des partenaires techniques et financiers dont l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). L'OIM appuie les efforts de la Côte d'Ivoire en matière de gestion des migrations et travaille, depuis 2016, en étroite collaboration avec plusieurs Ministères (Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, et le ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes), sur différents projets visant à offrir des alternatives positives à la migration irrégulière ainsi qu'une protection et une assistance aux migrants de retour. Après avoir effectué plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation dans toutes les régions de la Côte d'Ivoire sur les risques et dangers de la migration irrégulière, le Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur a installé en septembre 2018, dix (10) comités régionaux de lutte contre la migration irrégulière (San Pedro, Man, Odienné, Boundiali, Korhogo, Daloa, Bouaké, Yamoussoukro, Bondoukou et Abidjan). L'objectif général visé par ces comités est de mener des actions de sensibilisation de proximité sur les risques et alternatives à la migration irrégulière, d'assurer le suivi des différents projets de réintégration dont bénéficient les migrants de retour et également d'identifier les réseaux de passeurs.

La DGIA dresse le bilan à mi-parcours de ses activités



Séminaire bilan de la DGIA

La Direction générale de l'Intégration africaine (DGIA) du ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur (MIAIE) a organisé un atelier les 20 et 21 août 2019 à N'SA Hôtel de Grand-Bassam, sous la présidence de Monsieur DIAMOUTÉNÉ Alassane Zié, Directeur de Cabinet représentant SEM Ally COULIBALY, Ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur.

L'objectif de cet atelier était de dresser le bilan à mi-parcours des activités de la direction et

des structures partenaires pour les six premiers mois de l'année 2019, et de dégager les perspectives en vue de contribuer efficacement à la mise en œuvre de ses missions.

Ont participé à cet atelier, outre le Cabinet, les différentes directions de la DGIA ainsi que d'autres structures et services du MIAIE, notamment l'Inspection générale, la Direction des affaires financières (DAF), le Bureau ivoirien pour la promotion de l'Intégration africaine (BIPIA), le Service planification et statistiques, le Service

communication et relations publiques, le Bureau national CEDEAO Côte d'Ivoire.

Les travaux de l'atelier qui se sont déroulés en séance plénière ont enregistré au total huit communications. À l'exception de la dernière communication qui a consisté à renforcer les capacités des participants sur la mise en œuvre du budget programme, les autres communications ont consisté à présenter le bilan des activités des directions, de certains services et projets en vue de dégager les perspectives.

*Budget Programme 2019***Le ministre Ally COULIBALY réussit l'oral devant les députés**

Le ministre Ally COULIBALY défendant le budget 2020 à l'Assemblée nationale

Les députés ivoiriens de la Commission des affaires économiques et financières (CAEF) ont adopté le mardi 19 novembre 2019 à la majorité, les crédits ouverts de trois ministères dont celui de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur au cours d'une séance au parlement.

Le ministre Ally Coulibaly a présenté les programmes du ministère aux 35 députés de la CAEF présents sur les 43. Le

montant des crédits ouverts du ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur est de 2.636.546.302 FCFA. Le ministre Ally Coulibaly a justifié ce montant par les missions de son département qui s'est engagé depuis quelques années dans une vaste campagne de lutte contre la migration irrégulière, et une mise à contribution de la diaspora dans le développement de notre pays. Le ministre a aussi

révélé les nombreuses actions réalisées par son ministère pour maintenir à flot l'intégration africaine à travers la ratification de certains accords de partenariat économique.

À la suite de cette présentation, les 35 députés ont voté à la majorité absolue pour l'adoption des crédits ouverts.

Échos de la 1^{ère} édition de la foire de la CEDEAO



1^{ère} édition de la foire de la CEDEAO et des pays amis : une vue des stands

La 1^{ère} édition de la foire de la CEDEAO et des pays amis s'est tenue du 07 au 17 octobre 2019 à la CAISTAB, Abidjan Plateau. Elle a enregistré la participation de certains pays membres de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal) ainsi que celle

des pays amis (Cameroun, Égypte, Iran, Israël, Madagascar, Maroc, Pakistan, Turquie). Cette foire avait pour objectif de favoriser des échanges B to B entre exposants et tisser des partenariats en vue d'une meilleure exploitation du marché de la CEDEAO, riche d'environ 350 millions de consommateurs.

Initiée par Sylvester EJARKAMINOR à travers l'ONG SCIAYO (Socio-Cultural Integration of African Youths Organization) et l'organisation sous-régionale ECOMARKET, cette foire a suscité un engouement réel au sein des populations et une collaboration fructueuse entre les exposants.

Comprendre la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)

Un marché de 1,2 milliard de personnes et un produit intérieur brut (PIB) de 2500 milliards de dollars

Extrait d'une contribution du Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en association avec la Commission de l'Union africaine.

1-Comment la ZLECA peut-elle contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

La ZLECA est un projet phare de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Elle a été approuvée par le Sommet de l'Union africaine et est considérée comme une initiative urgente dont la mise en œuvre immédiate générerait des résultats rapides, influencerait sur le développement socio-économique, donnerait plus de confiance aux Africains et renforcerait leur engagement et leur appropriation de l'Agenda 2063. L'effet cumulatif de la ZLECA sera de faciliter l'exécution du Programme 2030 des Nations unies, et en particulier la réalisation des objectifs de développement durable, des cibles visant à assurer le travail décent et la croissance économique (objectif 8), la promotion de l'industrie (objectif 9), la sécurité alimentaire (objectif 2) et l'accès abordable aux services de santé (objectif 3). En appuyant l'industrialisation et le développement économique de l'Afrique, la ZLECA pourra aussi contribuer à réduire la dépendance du continent vis-à-vis des ressources extérieures. Cela permettrait

à l'Afrique de mieux financer son propre développement, conformément à l'objectif 17. Les points revêtant la plus haute importance sont cependant l'objectif 1, le respect de l'engagement à «ne laisser personne de côté», et celui de la promesse que «les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider». Pour cela, il est essentiel non seulement que tous les gouvernements africains mettent en œuvre les mesures d'accompagnement de la ZLECA, comme le Plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain de l'Union africaine, mais aussi que le secteur privé africain investisse dans les possibilités offertes par la ZLECA et en tire parti.

2-Que signifie la ZLECA en termes concrets ?

- ✓ Les entreprises, les commerçants et les consommateurs africains ne paieront plus de droits de douane sur une grande variété de biens échangés entre pays africains;
- ✓ Les commerçants entravés par des barrières non tarifaires, notamment des procédures douanières ou des

formalités administratives excessives, disposeront d'un mécanisme visant à éliminer ces charges;

- ✓ La coopération entre les autorités douanières en matière de normes et de réglementation s'appliquant aux produits, ainsi que le transit et la facilitation du commerce favoriseront la circulation des marchandises entre les frontières africaines;
- ✓ Grâce à la libéralisation progressive des services, les fournisseurs de services auront accès aux marchés de tous les pays africains, à des conditions non moins favorables que les fournisseurs nationaux;
- ✓ La reconnaissance mutuelle des normes, l'octroi de licences et la certification des fournisseurs de services permettront aux entreprises et aux particuliers de satisfaire plus facilement aux exigences réglementaires des différents marchés;
- ✓ L'assouplissement du commerce entre les pays africains facilitera l'établissement de chaînes de valeur régionales dans lesquelles les intrants proviendront de

différents pays africains, en vue de la création de valeur ajoutée avant l'exportation hors du continent ;

- ✓ Pour se protéger contre les poussées commerciales imprévues, les États parties pourront faire appel à des recours commerciaux pour assurer la sauvegarde des industries nationales, si nécessaire ;
- ✓ Un mécanisme de règlement des différends offre une solution fondée sur des règles pour le règlement de tout différend qui pourrait surgir entre les États parties dans le cadre de l'application de l'accord ;
- ✓ Une fois conclues, les négociations de la deuxième phase offriront un environnement plus propice pour la reconnaissance des droits de propriété intellectuelle en Afrique, les investissements intra-africains et la lutte contre les obstacles anticoncurrentiels.

3-En quoi l'existence d'une zone de libre-échange continentale africaine peut-elle offrir des possibilités commerciales qui changeront le visage de l'industrialisation en Afrique, conformément à la vision de l'Agenda 2063, «l'Afrique que nous voulons»?

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) s'étendra sur un marché de 1,2 milliard de personnes, représentant un produit intérieur brut (PIB) de 2 500 milliards de dollars dans l'ensemble des 55 États membres de l'Union africaine. Du point de vue du

nombre des pays participants, elle sera la plus grande zone de libre-échange du monde depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La ZLECA est également un marché très dynamique. Selon les projections, l'Afrique comptera 2,5 milliards de personnes à l'horizon 2050, soit 26% de la population mondiale en âge de travailler, et verra son économie croître deux fois plus rapidement que celle des pays développés. Avec des tarifs moyens de 6,1%, les entreprises sont actuellement confrontées à des droits de douane plus élevés lorsqu'elles exportent en Afrique plutôt qu'en dehors du continent. La ZLECA éliminera progressivement les droits de douane sur le commerce intra-africain, ce qui permettra aux entreprises africaines de négocier plus facilement sur le continent, de répondre aux demandes du marché africain en pleine croissance et de profiter des avantages offerts par ce dernier. L'intégration du continent en une zone unique d'échanges commerciaux offre de grandes possibilités aux entreprises commerciales et aux consommateurs dans toute l'Afrique et permet d'assurer un développement durable dans la région la moins avancée du monde. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) estime que la ZLECA pourrait accroître le commerce intra-africain de 52,3% en éliminant les droits de douane à l'importation, et le doubler si les obstacles non tarifaires sont également réduits.

4-L'Afrique comprend un éventail de pays, allant des grands pays plus développés aux petits pays moins développés. Comment peut-on s'assurer que la ZLECA offrira des avantages à tous ces pays ?

Les pays africains ont des configurations économiques différentes et les effets de la ZLECA se feront donc sentir de diverses manières. Néanmoins, les avantages de la ZLECA seront largement répandus. Alors que les pays africains relativement plus industrialisés sont bien placés pour tirer parti des opportunités qu'offrent les biens manufacturés, les pays moins industrialisés pourraient en tirer des avantages en s'intégrant dans les chaînes de valeur régionales. Ces dernières concernent les grandes entreprises qui s'approvisionnent auprès de petites industries à travers les frontières. La ZLECA facilitera la création de chaînes de valeur régionales en réduisant les frais commerciaux et en promouvant l'investissement. Les pays agricoles peuvent profiter de la ZLECA en répondant aux besoins croissants de l'Afrique en termes de sécurité alimentaire. Du fait de la nature périssable de nombreuses denrées agroalimentaires, ceux-ci bénéficieraient plus particulièrement des améliorations des délais de dédouanement et de la logistique de la ZLECA. La majorité des pays africains sont classés dans la catégorie des pays riches en ressources. Les droits de douane sur les matières premières étant déjà faibles, la ZLECA ne peut donc pas faire grand-chose pour

promouvoir davantage ces exportations. Cependant, en baissant les droits de douane intra-africains sur les produits intermédiaires et les produits finis, elle créera des opportunités supplémentaires d'ajout de valeur pour les ressources naturelles et de diversification dans de nouveaux secteurs d'activités. Les pays enclavés sont confrontés à des coûts de transport plus élevés et à des délais de transit imprévisibles. La ZLECA offre des avantages particuliers à ces pays: outre une réduction des droits de douane, elle prévoit d'inclure des dispositions sur la facilitation des échanges, le transit et la coopération douanière.

Il sera néanmoins essentiel que la ZLECA soit soutenue par des mesures et des politiques d'accompagnement. Les pays les moins industrialisés pourront bénéficier de la mise en œuvre du programme dans le cadre du développement industriel accéléré de l'Afrique; des investissements nationaux dans l'éducation et la formation pourront garantir que les compétences complémentaires nécessaires soient acquises. La mise en œuvre de la Vision africaine des mines peut venir en complément de la ZLECA, en aidant les économies axées sur les ressources à diversifier stratégiquement leurs exportations vers d'autres marchés africains. Le Plan d'action de l'initiative de renforcement du commerce intra-africain (BIAT) est la principale mesure d'accompagnement de la ZLECA. Il décrit les domaines dans lesquels des investissements sont nécessaires, comme l'information commerciale et l'accès à des financements, pour faire

en sorte que les pays africains puissent tous bénéficier de la ZLECA.

5-En quoi la ZLECA profitera-t-elle aux petites et moyennes entreprises ?

Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle clé dans la croissance en Afrique. Elles représentent environ 80% des entreprises de la région. De façon générale, elles ont du mal à pénétrer les marchés étrangers plus avancés, mais sont bien placées pour tirer parti des destinations d'exportation régionales et peuvent utiliser les marchés régionaux comme tremplins pour se lancer sur les marchés étrangers ultérieurement.

La ZLECA pourra également s'avérer bénéfique pour les petites et moyennes entreprises en leur permettant d'alimenter en intrants les grandes entreprises régionales exportatrices. Par exemple, avant d'exporter des voitures à l'étranger, les grands constructeurs automobiles en Afrique du Sud s'approvisionnent en intrants dans le cadre du régime commercial préférentiel de l'Union douanière de l'Afrique australe, et achètent notamment le cuir des sièges au Botswana et les textiles au Lesotho.

6-Que tireront les femmes africaines de la ZLECA ?

Il ressort des études menées sur l'incidence de la ZLECA au niveau des ménages que les effets sur les ménages dirigés par des hommes et sur ceux dirigés par des femmes seront globalement assez équilibrés, les résultats variant à divers degrés selon les pays. Les femmes pourront toutefois profiter

d'une amélioration en ce qui concerne les difficultés qu'elles rencontrent dans le commerce informel transfrontalier. Selon les estimations, les femmes constituent environ 70% des personnes qui pratiquent le commerce informel transfrontalier en Afrique. Dans l'exercice de cette activité, elles sont particulièrement exposées au harcèlement, à la violence, à la confiscation de leurs marchandises et même à l'emprisonnement. Grâce à la réduction des droits de douane résultant de la ZLECA, les commerçantes informelles seront mieux à même d'exercer leurs activités par les voies officielles, lesquelles offrent plus de protection. Le système peut être davantage amélioré par la mise en place de régimes commerciaux simplifiés destinés aux petits commerçants, comme celui du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), qui prévoit une procédure de dédouanement simplifiée ainsi que des droits de douane réduits. Cette procédure simplifiée et la réduction des droits de douane aident particulièrement les petits commerçants.

Miaie
Magazine

En lecture intégrale sur
www.integration.ci

et en téléchargement gratuit sur

@BIDI@N.NET

Le festival du Senang

5^{ème} édition du festival du Senang: la CEDEAO des peuples en marche

Placée sous le haut patronage de SEM Amadou Gon Coulibaly, Premier Ministre, Chef de Gouvernement, Ministre du Budget et du portefeuille de l'État, la 5^{ème} édition du festival du Senang s'est déroulée du 24 octobre au 02 novembre 2019, en présence des autorités ivoiriennes, burkinabés, maliennes et ghanéennes.



Une vue du Senang 2019

Initié en 2014 par Alexis Sékongo, animateur culturel et radio, lauréat du Prix national d'Excellence 2019 du meilleur promoteur de l'Intégration, le festival du Senang est un événement culturel destiné à la sauvegarde et à la protection du patrimoine de l'aire culturelle sénoufo. Né sous l'appellation les «Nuits du Senang» avant d'évoluer vers la dénomination actuelle, le festival du Senang connaît de plus en plus un regain d'intérêt auprès des populations ivoiriennes et transfrontalières. En plus des festivaliers issus des différentes communautés sénoufo de la Côte d'Ivoire, les communautés sénoufo de l'espace CEDEAO, notamment celles du Burkina Faso, du Mali et du Ghana ont pris part à cette importante activité culturelle. Dix-sept (17) chefs de

cantons et de villages du Ghana, le Conseil municipal de Sikasso (Mali) et une forte délégation du Burkina (Banfora, Niangoloko) ont répondu oui à l'invitation des initiateurs.

Pendant une dizaine de jours, les frontières ont été levées et momentanément suspendues et les populations ont pu se frotter, se côtoyer, échanger sur des questions d'intérêt commun, renouant ainsi les liens jadis rompus par le colonisateur. À travers danses, musiques, contes, cuisines, visites touristiques, expositions et autres, les Sénoufos d'ici et d'ailleurs ont célébré ensemble la culture sénoufo. Articulée autour du thème **«La culture sénoufo, levier d'un développement durable et d'intégration des peuples»**, la 5^{ème} édition du festival du Senang comportait

également une dimension scientifique, car pour le commissaire général du festival, Alexis Sékongo, il s'agit avant tout de «créer un cadre de réflexion et de proposition de solutions aux menaces relatives à la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel de l'aire sénoufo», qui part de la Côte d'Ivoire au Ghana en passant par le Mali et le Burkina Faso. À cet effet, trois conférences portant sur l'autonomisation de la femme, les potentialités touristiques et les rites agraires en pays sénoufo ont été prononcées par des spécialistes de la Côte d'Ivoire et du Mali. Avec son volet foire économique, qui a consisté en l'exposition-vente de produits artisanaux, agro-alimentaires et médicinaux, cet événement culturel a par ailleurs permis des échanges commerciaux, des transferts de technologies et de savoir-faire entre les populations.

Comme les éditions précédentes, la 5^{ème} édition du festival du Senang confirme la pertinence de ses actions en faveur de la paix et du renforcement de la cohésion sociale. Lieu de découverte et de retrouvailles qui fédère l'ensemble des communautés sénoufo transfrontalières, le festival est un véritable outil d'intégration. En réunissant chaque année des peuples transfrontaliers au sein desquels il favorise des échanges fraternels, culturels et commerciaux, le festival du Senang travaille efficacement à la réalisation de la vision des Chefs d'État qui est de transformer la CEDEAO des États en la CEDEAO des peuples.

Intégration régionale: La Côte d'Ivoire crée un cadre de concertation permanent avec ses partenaires au développement



Une rencontre d'échanges a été organisée à cet effet, vendredi 22 novembre 2019, par le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur.

Le Plan stratégique de l'intégration (PSI) régionale 2018-2022, élaboré par le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, était au centre d'une rencontre d'échanges, le vendredi 22 novembre dernier, à l'hôtel Tiama, au Plateau. Cette rencontre qui a enregistré une cinquantaine de participants a permis aux agents du ministère d'échanger avec les partenaires techniques et financiers de la Côte d'Ivoire sur les voies et moyens pour la mise en œuvre de ce plan.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Directeur de Cabinet du ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens

de l'extérieur, Diamouténé Alassane Zié. Il a indiqué que la rencontre visait à formaliser le cadre d'échanges et de concertation avec les partenaires au développement, en lien avec l'intégration africaine.

«L'un des axes du Plan national de développement (PND) 2016-2020, est dédié au renforcement de l'intégration régionale et de la coopération internationale. Afin de contribuer à la réalisation des objectifs fixés au niveau de cet axe, le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur a élaboré le Plan stratégique de l'intégration régionale (PSI) pour la période 2018-2022», a-t-il souligné.

Avant d'ajouter: «Cette rencontre a donc pour but d'échanger sur la stratégie nationale en matière d'intégration régionale; renforcer la coopération

sur les modalités de financement des projets structurants en matière d'intégration régionale; partager les expériences pertinentes en matière de coopération entre les partenaires techniques et financiers et les différents pays; s'accorder sur les modalités de fonctionnement du cadre permanent de concertation».

Pour sa part, le professeur Wautabouna Ouattara, Directeur général de l'Intégration africaine a indiqué que le Plan stratégique de l'intégration (PSI) est le

fruit d'un processus de réflexions inclusif avec la participation des cadres des différents ministères techniques, des organisations internationales, du secteur privé et de la société civile.

«Le PSI vise, entre autres, à améliorer la contribution de l'intégration régionale sur la croissance économique, le développement durable et les conditions de vie des populations. Plusieurs partenaires au développement contribuent à la réalisation de la politique et à la mise en œuvre des programmes d'intégration régionale en Côte d'Ivoire. Ce plan se veut un cadre fédérateur permettant de réaliser la cohérence des interventions du gouvernement et celles des partenaires au développement», a-t-il souligné.

Visite à la communauté sénégalaise



Le Bureau ivoirien pour la promotion de l'Intégration africaine rend visite à la communauté sénégalaise.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa matrice d'actions 2019, le Bureau ivoirien pour la promotion de l'Intégration africaine (BIPIA) a initié une série de visites aux communautés CEDEAO. Après les communautés béninoise, burkinabè, guinéenne, malienne, nigérienne, sierra léonaise et togolaise, le BIPIA est allé à la rencontre de la communauté sénégalaise. La rencontre s'est tenue le mercredi 09 octobre 2019 au

Consulat général du Sénégal en Côte d'Ivoire en présence du Professeur David Musa SORO, Directeur du BIPIA, accompagné d'une forte délégation et de Son Excellence Abdoul Karim CISSÉ, Consul général du Sénégal en Côte d'Ivoire.

Les échanges ont porté sur les grands chantiers du BIPIA et l'organisation de la communauté sénégalaise en Côte d'Ivoire. Ces échanges ont également

permis de mettre en lumière les difficultés auxquelles sont confrontés les Sénégalais vivant en Côte d'Ivoire, à savoir les tracasseries routières au niveau des frontières et l'accès des jeunes bacheliers aux universités publiques. Après les réponses et assurances données par le BIPIA, la rencontre s'est achevée par une photo de famille. La communauté sénégalaise est repartie heureuse et rassurée.

Atelier bilan 2019 et perspectives 2020 du Ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur



Une vue de l'atelier

Sur instruction de SEM Ally Coulibaly, l'atelier bilan 2019 du ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur s'est tenu les 3 et 4 décembre 2019 à l'hôtel Ivotel, Abidjan Plateau.

Présidé par le Directeur de Cabinet, Monsieur Diamouténé Alassane Zié, l'objectif de ce séminaire était d'apprécier le niveau d'atteinte des objectifs assignés aux différents départements du ministère au titre de l'année 2019, dans l'optique de définir de nouvelles perspectives pour l'année 2020.

Ont participé à cet atelier, le Cabinet du Ministre, la Direction générale de l'Intégration, la Direction

générale des Ivoiriens de l'extérieur, la Direction financière, l'Inspection générale, le Bureau ivoirien pour la promotion de l'Intégration africaine et le Bureau national CEDEAO.

Chacune de ces entités a présenté le bilan de ses activités au titre de l'année 2019. Ces présentations ont porté sur les activités menées, les difficultés rencontrées, les suggestions pour pallier ces difficultés et les perspectives au titre de l'année 2020.

À la suite de chaque présentation, des échanges ont permis de recueillir la contribution de l'ensemble des participants en général, et de recevoir les orientations et instructions

du Ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur pour 2020 en particulier.

L'ensemble des contributions ainsi que les recommandations formulées ont été consignées dans le Rapport général de l'atelier bilan. Ce rapport, en véritable boussole, servira à orienter les matrices d'actions 2020 de chaque direction et service du ministère.

Miaie
Magazine

ATELIER BILAN 2019 EN IMAGES



Ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur
Abidjan-Plateau Cité Administrative, Tour C 22^{ème} étage
Adresse : 01 BPV 225 Abidjan 01 - Tél : 20 33 12 12 / Mobile 72 46 37 29
Email : mupia.ci5@gmail.com / Fb : mupia miaie